Art Gestuel
FORMATION LANGUE DES SIGNES

BULLETIN D'INSCRIPTION - HIVER 2020

*Remplissez ce bulletin d'inscription et retournez-le à **ART GESTUEL** • **1 rue des Palouses** • **25440 LAVANS-QUINGEY** accompagné de votre réglement à l'ordre d'**ART GESTUEL**. N'oubliez pas de joindre les éventuels justificatifs ainsi qu'une **enveloppe A4 timbrée à vos nom et coordonnées**.*

I - INFORMATIONS SUR LE STAGIAIRE

Photo d'identité ci-jointe

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

NOM : _____ Prénom : _____

☐ Entendant(e) ☐ Sourd(e) ☐ Parent d'un enfant sourd *(moins de 18 ans)*

☐ Étudiant(e)* ☐ Demandeur d'emploi* ☐ Intermittent* ☐ Retraité(e)

** justificatifs obligatoires*

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Portable / SMS : _____ Mail *(obligatoire)* : _____

II - NIVEAU DE LANGUE DES SIGNES

☐ J'ai suivi une formation en LSF Niveaux acquis : **CECRL A1 - module 1** Nombre d'heures : **30 heures**

Organisme de formation : _____

Date du dernier niveau : _____

III - TARIFS *(Sélectionnez le tarif en fonction de son statut, un justificatif est obligatoire)*

TVA non applicable en application de l'article 293 B du CGI

COURS HEBDOMADAIRES - 30h (8 x samedis matins + 2 x samedis en journée) : CECRL A1.2

☐ Date / Horaires : du18 janvier au 28 mars 2020 / 9h00 à 12h00 [et 13h00 à 16h00 pour les 2 journées du 08/02 et 07/03]
Adresse de la salle de cours : **Besançon** : Salle de la Maison de la Culture - 2 rue de l'école - 25115 Pouilley-les-Vignes

- FORMATION INDIVIDUELLE

☐ **PARTICULIER :** 330,00 €

☐ **RÉDUIT :** 270,00 € *(étudiant, demandeur d'emploi hors ARE)*

- FORMATION PROFESSIONNELLE

☐ **CPF (entreprises privées) * :** 1020,00 €

☐ **CPF (entreprises publiques) * :** 840,00 €

☐ **PÔLE EMPLOI :** 660,00 € *(uniquement ARE pour Pôle Emploi)*

*(*Au terme de l'épreuve, le jury attribue aux lauréats, l'un des niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : de A2 à C1 pour la LSF)*

V - RÈGLEMENT

☐ Vous réglez vous-même votre formation

Un chèque d'acompte correspondant à 40 % du prix de votre formation est obligatoire pour valider votre inscription.Le solde du stage devra payé en début de semaine lors de votre venue à ART GESTUEL, vous pouvez payer par chèque en 2 fois maximum.
Délai de votre inscription, avant le 3 janvier 2020 pour valider votre inscription avec l'acompte.

Total de votre choix de la formation LSF : _____ **€**

Chèque d'acompte, 40 % du montant total de votre formation : _____ **€**

Pièces OBLIGATOIRES à joindre à la feuille d'inscription :

- Un justificatif du statut en cours de validité pour l'année 2019-2020
  Copie : Carte étudiante / Notification ARE Pôle Emploi / Attestation de Pôle Emploi signée et cachetée
- Paiement par chèque d'acompte

Attention !
Tout dossier incomplet, sans règlement, ou sans signature, ne sera pas traité et vous sera renvoyé par la poste sans que votre demande d'inscription ne soit prise en compte.

☐ Vous êtes pris(e) en charge par un autre organisme

Un devis peut vous être nécessaire. Dans ce cas, contactez-nous.

ART GESTUEL FORMATION LANGUE DES SIGNES | 1 rue des Palouses - 25440 LAVANS-QUINGEY
Mail : contact@artgestuel.fr - **www.artgestuel.fr**

☐ Vous bénéficiez d'une prise en charge par votre employeur

Faites remplir par votre employeur la partie qui lui est réservée ci-dessus. Le cachet de l'organisme financeur est obligatoire pour valider l'inscription et a valeur d'acceptation. Toute inscription est ferme et définitive. Nous lui ferons parvenir en retour la convention de formation professionnelle.

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du responsable : _____

Tél : _____

Mail *(obligatoire)* : _____

Nom de l'organisme, signature et cachet de l'organisme

Pour tout renseignement complètementaire :
ART GESTUEL peut vous aider, n'hésitez donc pas à nous contacter par mail à **contact@artgestuel.fr**

Fait à : _____ Le : _____

NOM / Prénom : _____

☐ **« Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et je les accepte toutes. »**

VI - CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription

*L'inscription à une formation **ART GESTUEL** implique l'acceptation intégrale des conditions générales ci-présentes. Toute inscription qui ne sera pas suivie d'un règlement pourra être annulée pour satisfaire d'autres demandes.*

Règlement

*Tous nos prix mentionnés sur la brochure d'information sont applicables jusqu'au **mois de juin 2020**. Tous nos prix sont nets, **ART GESTUEL** est un organisme de formation non assujetti à la TVA. Nos tarifs comprennent l'animation pédagogique, la documentation et les supports distribués pendant la formation. Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans nos tarifs.*

Pour le financement individuel (financer soi-même la formation), le participant verse un acompte égal à 40% du coût total de la formation à la signature du bulletin d'inscription. Le solde des frais de formation doit être déposé dès le premier jour en un seul règlement ou en règlement fractionné.

Communication

*Dans tous les cas, toute modification sur le déroulement de la formation, à l'initiative d'**ART GESTUEL**, sera communiquée au participant. La communication sur les coordonnées du lieu de la formation sera faite par les moyens dont disposera **ART GESTUEL** : courrier, e-mail au plus tard 8 jours avant le début de la formation.*

Annulation et report

*• Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, **ART GESTUEL** se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation avec un préavis de 8 jours avant le début de la formation. Le montant versé sera alors intégralement remboursé ou reporté sur une autre date avec l'accord des parties réservées.*

*• Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours avant le début de la formation. À cette condition, **ART GESTUEL** rembourse l'intégralité des sommes versées ou avec l'accord des parties intéressées, reporté sur une autre date.*

*• En cas d'annulation moins de 8 jours avant le début de la formation, **ART GESTUEL** facturera 40% du coût total de la formation.*

*• Si l'annulation intervient le jour du début de la formation, **ART GESTUEL** facturera le coût total de la formation.*

Abandon, dédit

En cas d'abandon en cours de formation par un participant en cas de force majeur dûment reconnu, **ART GESTUEL** retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.920-13 du code du travail.*

** La force majeure est définie par la jurisprudence comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

Litige

En cas de litige, le participant conviendra, préalablement à toute action en justice, les modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, seul le tribunal du siège du département DOUBS sera compétent pour régler le litige.

Attestation

Une attestation de formation sera remise à chaque participant en fin de la formation et après paiement du coût total de la formation.

Propriété intellectuelle

*Tous les cours, documents et supports présentés aux participants restent la propriété d'**ART GESTUEL**. Ils ne peuvent en aucun cas ni reproduits, ni communiqués ou diffusés sans l'accord écrit préalable d'**ART GESTUEL**.*

Droit à l'image

***ART GESTUEL** ne pourra, dans son site, utiliser l'image des participants de la formation considérée que sous réserve d'une autorisation de ces mêmes participants.*

Loi appliquée

*En vertu du nouvel article R. 123-237-1 du Code de Commerce, **ART GESTUEL** doit indiquer sur ses documents commerciaux :*

• Le numéro d'identification délivré conformément à l'article D. 123-235 du Code de Commerce, suivi immédiatement et lisiblement des mots « dispensé d'immatriculation en application de l'article L. 123-1-1 du Code de Commerce »,

• L'adresse du lieu d'exercice de son activité,

• S'il est bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique au sens de l'article L. 127-1 du Code de Commerce, la dénomination sociale de la personne morale responsable de l'appui, le lieu du siège social ainsi que son numéro unique d'identification,

• La mention « TVA non applicable en application de l'article 293 B du CGI ».